



# Les États généraux du sanitaire

MARDI 19 JANVIER 2010

## DOSSIER DE PRESSE

# Sommaire

- **I - Les objectifs des États généraux du sanitaire**
- **II - Le déroulement des États généraux du sanitaire**
- **III - Le programme de lancement des États généraux du sanitaire**
- **IV - La direction générale de l'alimentation : présentation et chiffres clés**

# Les États généraux du sanitaire

---

**La question sanitaire est au cœur des politiques agricoles et alimentaires** portées par Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Elle comporte, au-delà des aspects de sécurité alimentaire et des aliments, des enjeux de santé publique, économiques, environnementaux et sociétaux majeurs.

La France dispose d'un dispositif sanitaire performant dans la lutte contre les grandes maladies animales et végétales.

Toutefois, les nouvelles menaces sanitaires, les avancées technologiques et l'évolution de la sensibilité sociale nécessitent l'adaptation de ce dispositif. En particulier, la mondialisation des échanges, les changements climatiques et les modifications des écosystèmes favorisent **l'émergence** ou la réémergence de maladies, dont les trois quarts sont des **zoonoses** (transmissibles à l'homme). Les agents pathogènes circulent désormais avec rapidité sur de longues distances, dans des délais plus courts que les périodes d'incubation des maladies.

La réglementation européenne, notamment les règlements du « paquet hygiène », a placé la responsabilité du **producteur au centre de la politique sanitaire**. L'accent est ainsi porté sur la prévention et la réduction des risques, invitant par exemple à la généralisation de l'utilisation de guides de bonnes pratiques adaptés aux différents secteurs et aux différents risques. Elle définit ensuite les conditions de suivi, de contrôle et de délégation de ces responsabilités.

Dans le cadre des missions régaliennes liées à la sécurité publique, **l'action de l'État** intervient par :

- l'élaboration des réglementations afin de proportionner les mesures et de les rendre praticables,
- la mise en œuvre directe des contrôles,
- la représentation de la France dans les enceintes communautaires et internationales,
- l'organisation de l'épidémiosurveillance,
- la définition des obligations de chacun, des règles de coordination et des responsabilités individuelles et collectives.

L'État reste présent sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire des Préfets et des services déconcentrés de proximité. Il veille, en lien avec les professionnels impliqués, à la gestion des maladies et des bioagresseurs ayant un impact sur la santé publique ou le commerce international. Dans le cadre des plans ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), des plans d'urgence sanitaires sont élaborés afin de préparer les mesures d'intervention rapide garantissant la sécurité des populations et des productions agricoles.

**Les organismes professionnels** dédiés au conseil et au développement sanitaire assurent un accompagnement essentiel aux agriculteurs, notamment pour protéger l'avantage concurrentiel sanitaire des filières, aider à la gestion des aléas, et s'organiser pour réduire les incidences économiques des pathologies et des bioagresseurs pénalisant les filières.

**Les organisations à vocation économique** doivent intégrer les enjeux sanitaires dans leurs démarches, que ce soit dans la gestion des aléas, l'appropriation des réglementations et des contraintes sanitaires inhérentes à la préservation du bien commun ou l'adéquation aux standards sanitaires imposés par leurs clients.

## I - Les objectifs des États généraux du sanitaire

---

**Dans un contexte exigeant et faisant intervenir de nombreux acteurs, la question posée est celle des performances collectives pour la gestion des aléas sanitaires.** Pour faire face au nombre important de menaces (par exemple dans le domaine animal plus de 100 maladies sont répertoriées par l'organisation mondiale de la santé animale, l'Office International Épidémiologique), il est important que **tous les acteurs** se mobilisent et que leur rôle et leur positionnement soient **clairement définis**.

**Les États généraux du sanitaire ont pour objectifs :**

- de renforcer la sécurité des consommateurs,
- de permettre à l'ensemble des acteurs concernés, de discuter du mode de gouvernance et de la gestion sanitaire de demain,
- d'élaborer des propositions sur la maîtrise des risques et incidents sanitaires dans les filières animales et végétales, et leurs conséquences économiques.

La réflexion s'inscrit dans le cadre de l'évolution des politiques communautaires de santé animale et de santé végétale.

## II - Le déroulement des États généraux du sanitaire

---

Bruno LE MAIRE installera quatre groupes de travail composés de professionnels agricoles, d'experts du monde vétérinaire et de scientifiques, et présidés chacun par un haut fonctionnaire.

Les débats auront lieu jusqu'au mois d'avril 2010.

## 1 - La gouvernance en santé animale

**Président : Dominique Repiquet**, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire

Ce groupe est chargé d'établir un diagnostic sur les nouveaux enjeux et les besoins en matière de santé animale. Les échanges porteront sur la définition des responsabilités de chacun des acteurs, leurs missions respectives, la gouvernance des organisations collectives, de la concertation et des processus décisionnels. Il examinera les conséquences du « paquet hygiène », proposera une nouvelle organisation des réseaux d'acteurs en favorisant l'évolution des relations entre éleveurs et vétérinaires, notamment pour les soins aux animaux et le suivi sanitaire des cheptels.

L'organisation des délégations de service public, l'évolution du mandat sanitaire et le rôle du vétérinaire officiel seront également abordés, en lien avec les réflexions spécifiques qui seront conduites sur l'organisation des services de l'État en charge des questions de santé publique.

## 2 - Les moyens de surveillance dans le domaine de la santé animale :

**Président : Joseph Domenech**, Inspecteur général de la santé publique vétérinaire

Ce groupe est chargé de proposer les « *outils, méthodes et stratégies* » nécessaires aux volets de prévention et de contrôle des maladies animales. Il traitera en particulier des questions liées à l'organisation de la surveillance, au recueil et au partage des informations sanitaires, au rôle des laboratoires, à l'appui scientifique et technique de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) et d'autres établissements de recherche. Il devra échanger sur les priorités futures en matière d'innovations, de recherche, de développement de vaccins, de médicaments vétérinaires, d'outils de diagnostic, ainsi que sur de nouveaux systèmes informatiques nécessaires aux échanges de données, à la dématérialisation et à la sécurisation des informations sanitaires.

## 3 - Le domaine phytosanitaire :

**Président : Patrice Blanchet**, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Ce groupe travaillera sur l'évaluation et la gestion des risques pour la santé des végétaux, l'appui scientifique et technique, la concertation, la délégation de certains actes d'inspection, la responsabilisation des professionnels et la stratégie de prévention et de lutte (y compris la lutte biologique).

## 4 - Le financement et la mutualisation :

**Président : Daniel Perrin**, Inspecteur général des finances

Ce groupe est chargé des questions portant sur les ressources financières, le périmètre du fonds de mutualisation, les caisses de solidarité et les dispositifs assurantiels.

Les rapporteurs émaneront du Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux (CGAAER) – 2 rapporteurs par groupe – et le secrétariat sera assuré par la Direction générale de l'alimentation (DGAL). Des étudiants de l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA) et d'AgroParisTech participeront à l'organisation des débats.

Le rôle de l'État, le positionnement des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et des futures Directions départementales interministérielles (DDI), vis-à-vis de la DGAL, seront également évoqués dans un **groupe « administration »** qui rassemblera les agents publics.

Compte tenu de l'étendue des sujets traités, de nombreux sous-groupes seront également réunis pendant ces travaux sur des thématiques spécifiques : suivi sanitaire des **abeilles, des animaux aquatiques, de la faune sauvage, laboratoires, acte vétérinaire, formation, etc.**

Les travaux seront effectués de manière interactive avec retour régulier des réflexions des sous-groupes aux groupes concernés. Un travail documentaire a été effectué en amont pour faire un état des lieux des propositions antérieures (rapports Risse, Repiquet, Durand, Guéné, débats parlementaires, rapport des étudiants de l'ENSV (Ecole nationale des services vétérinaires) sur le mandat sanitaire, etc.) et une comparaison avec la situation dans plusieurs autres États membres de l'Union européenne.

Les discussions devront prendre en considération les réflexions relatives à la préparation de la loi de santé animale communautaire. Elles seront aussi l'occasion de dégager une position française sur la réforme de la stratégie communautaire de la santé des végétaux.

**Une réunion de restitution** des travaux se tiendra à la fin du mois d'avril 2010 avec les présidents des 4 groupes.

### III. Programme de lancement des États généraux du sanitaire

---

- |                      |   |
|----------------------|---|
| <b>10h - 10h30</b>   | <b>Pourquoi les États généraux du sanitaire ?</b><br><b>Pascale Briand</b> , Directrice générale de l'alimentation  |
| <b>10h30 - 10h50</b> | <b>La gouvernance mondiale de la santé végétale ; sécurité sanitaire et sécurité alimentaire</b><br><b>Luc Guyau</b> , Président indépendant du Conseil de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Président de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) |
| <b>10h50 - 11h10</b> | <b>La gouvernance mondiale de la santé animale ; sécurité sanitaire et sécurité alimentaire</b><br><b>Bernard Vallat</b> , Directeur général de l'Office International Épizootie (OIE)  |
| <b>11h10 - 11h30</b> | <b>La politique communautaire en matière de santé animale et de santé végétale</b><br><b>Paola Testori-Coggi</b> , Directrice générale adjointe DG-SANCO (Direction générale de la santé et des consommateurs, Commission européenne)   |
| <b>11h30 - 12h</b>   | <b>Lancement officiel des États généraux du sanitaire (ouverture à la presse)</b><br><b>Bruno Le Maire</b> , Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche  |

## IV. La direction générale de l'alimentation (DGAL) : présentation et chiffres clés

---

Au sein du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, la direction générale de l'alimentation (DGAL) pilote la politique nationale de l'alimentation, en veillant à la protection sanitaire des productions végétales et animales et en assurant la qualité et la sécurité des aliments.

Les missions de la DGAL couvrent l'élaboration de la réglementation et son contrôle, la surveillance du territoire et des frontières, le contrôle de la conformité des végétaux, animaux et produits alimentaires mis sur le marché. Elle veille à la représentation des intérêts français au niveau communautaire, gère les alertes sanitaires et les certifications de produits pour l'export. Elle intervient pour la promotion de pratiques plus respectueuses de l'environnement, du bien-être animal et, *in fine*, de la santé publique.

Dans le cadre des politiques sanitaires conçues à l'échelle nationale, européenne et internationale, la DGAL coordonne l'action d'une communauté de travail de 5 500 personnes, de haute technicité, aux différents niveaux de l'État :

- en administration centrale pour l'élaboration des règles juridiques et techniques et le pilotage des contrôles,
- dans les DRAAF (services régionaux de l'alimentation) qui animent les politiques régionales dans les secteurs animal, végétal et les domaines de l'alimentation,
- dans les directions départementales interministérielles en charge de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP) qui regroupent les services vétérinaires compétents pour les actions de proximité vis-à-vis des populations (contrôles des établissements, gestion des crises, politique sanitaire, etc.)

### QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

**Chaque année plus de 750 000 inspections sont réalisées (hors abattoirs).**

#### ► Moyens humains coordonnés par la DGAL

Santé animale : 990 personnes

Santé des végétaux : 460 personnes

Sécurité sanitaire des aliments : 3 240 personnes

La direction s'appuie en outre sur :

- 12 000 vétérinaires praticiens dont 8 600 vétérinaires titulaires du mandat sanitaire,
- 24 laboratoires nationaux de référence et plus d'une centaine de laboratoires d'analyses spécialisés,
- l'expertise scientifique des risques réalisée par l'AFSSA et ses 11 laboratoires et 1200 personnes, dont 600 experts,
- les 60 agents du laboratoire national de la protection des végétaux (LNPV) dans le domaine de la santé des végétaux et de la lutte contre les organismes nuisibles.

La France compte 24 « postes d'inspection frontaliers » (PIF) agréés par la Commission européenne, chargés du contrôle vétérinaire des animaux vivants et des produits d'origine animale et 19 « points d'entrée désignés » (PED) sont chargés du contrôle sanitaire des aliments pour animaux.

### ➤ Secteur santé animale

- 62 000 lots de produits d'origine animale et près de 10 000 lots d'animaux vivants contrôlés en 2008,
- 430 000 tonnes de produits d'origine animale contrôlés aux frontières en 2008.

### ➤ Secteur santé des végétaux

- **65 000 contrôles de lots de végétaux entrant en France effectués en 2008 dans les 25 « points d'entrée communautaires » (PEC)**
- 75 000 lots contrôlés à l'export,
- 7 000 contrôles dans les entreprises produisant des semences et des plants (dont 2 000 par des organismes délégataires),
- 6 000 contrôles sur l'utilisation des produits phytosanitaires et leur distribution.

- ***Augmentation du nombre d'interceptions***

Le nombre annuel d'interceptions est passé de 1 400 à 3 000 sur la période 1999-2004, à plus de 5 500 sur la période 2005-2009 (avec un pic à 8 000 en 2006). 25 à 30 % de ces interceptions ont été réalisés suite à la présence d'organismes nuisibles de quarantaine sur la période 2005-2009.

- ***Augmentation des détections d'organismes nuisibles en agriculture***

En France, depuis 1993, plus de quarante nouveaux organismes nuisibles de quarantaine ont été détectés sur le territoire.